

**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil  
concernant  
le rapport quadriennal 2018-2021 du Centre neuchâtelois  
d'intégration professionnelle (CNIP)**

(Du 14 septembre 2022)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*Conformément à l'article 6, alinéa 3 de la Loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP), du 1<sup>er</sup> avril 2009, le Conseil d'État établit, à l'attention du Grand Conseil, un rapport quadriennal pour l'informer des options stratégiques ainsi que de la réalisation des objectifs du CNIP.*

*Le présent rapport répond à cette demande.*

**INTRODUCTION**

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Créé en 2010, le CNIP a notamment pour missions de :

- a) contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle ;
- b) organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation ;
- c) mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.

Par ailleurs, le CNIP crée et administre des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.

Conformément à l'article 6, alinéa 3 de la Loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP), du 1<sup>er</sup> avril 2009, le Conseil d'État établit, à l'attention du Grand Conseil, un rapport quadriennal pour l'informer des options stratégiques ainsi que de la réalisation des objectifs du CNIP.

## AUTORITÉS

Le CNIP est placé sous la surveillance du Conseil d'État. Ce dernier lui fixe des objectifs au travers d'un mandat de prestations. Le contrat actuel porte sur la période 2020-2023.

Ses organes sont :

- le Conseil ;
- la direction.

Le Conseil est nommé par le Conseil d'État. Il se compose de 7 membres désignés par le Conseil d'État en veillant à une juste représentation des milieux économiques et institutionnels, ainsi que d'un-e député-e par groupe parlementaire, désigné par celui-ci<sup>1</sup>.

Le Conseil a notamment pour missions :

- a) de définir la stratégie et la politique du CNIP ;
- b) d'approuver le budget et les comptes du CNIP ;
- c) d'approuver les règlements internes du CNIP.

Le-la directeur-trice, nommé-e par le Conseil d'État sur proposition du Conseil, assume la responsabilité de la gestion du CNIP, notamment au niveau de l'enseignement, de l'administration et de l'encadrement socioprofessionnel.

## RAPPORT QUADRIENNAL

Le présent rapport est le premier présenté sous la forme d'un rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil. Les rapports précédents, portant sur les périodes quadriennales 2010-2013 et 2014-2017, figurent dans les rapports de gestion 2013<sup>2</sup> et 2017<sup>3</sup> du Département de l'économie et de l'action sociale<sup>4</sup>.

Le rapport quadriennal 2018-2021 du CNIP est annexé au présent rapport.

Dans son rapport 08.047 Insertion professionnelle<sup>5</sup> à votre Autorité, le Conseil d'État réaffirmait « (...) sa volonté de maintenir et de développer le CNIP, considérant qu'il s'agissait d'un outil important dans l'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle ainsi qu'une contribution essentielle à la formation pratique de personnes peu qualifiées pour le service de l'industrie neuchâteloise. Depuis sa création, le CNIP n'a cessé de se développer parce qu'il répondait à un besoin ».

En le dotant du statut d'établissement autonome, le Conseil d'État avait un double objectif :

- donner au CNIP une structure de fonctionnement et de gestion adéquate et durable à même de répondre aux besoins de l'industrie neuchâteloise ;
- réduire, à terme, les charges y relatives supportées par le canton.

Aux termes de cette troisième période quadriennale d'autonomie, force est de constater que ce double objectif est atteint. Ainsi, par le développement de nouvelles formations et la création de nouveaux ateliers, le développement de ses collaborations avec le service de l'emploi et l'OAI ou le

---

<sup>1</sup> [Composition du Conseil du CNIP selon arrêté du Conseil d'État du 6 décembre 2021.](#)

<sup>2</sup> [Rapport du Département de l'économie et de l'action sociale \(DEAS\) – 2013](#), pages 98-102.

<sup>3</sup> [Rapport du Département de l'économie et de l'action sociale \(DEAS\) – 2017](#), pages 86-90.

<sup>4</sup> Les rapports de gestion ont été remplacés, dès 2018, par les rapports de gestion et de gestion financières. Le format de ces derniers n'autorisant pas l'intégration de tels rapports, le rapport portant sur la période quadriennale 2018-2021 est présenté sous la présente forme.

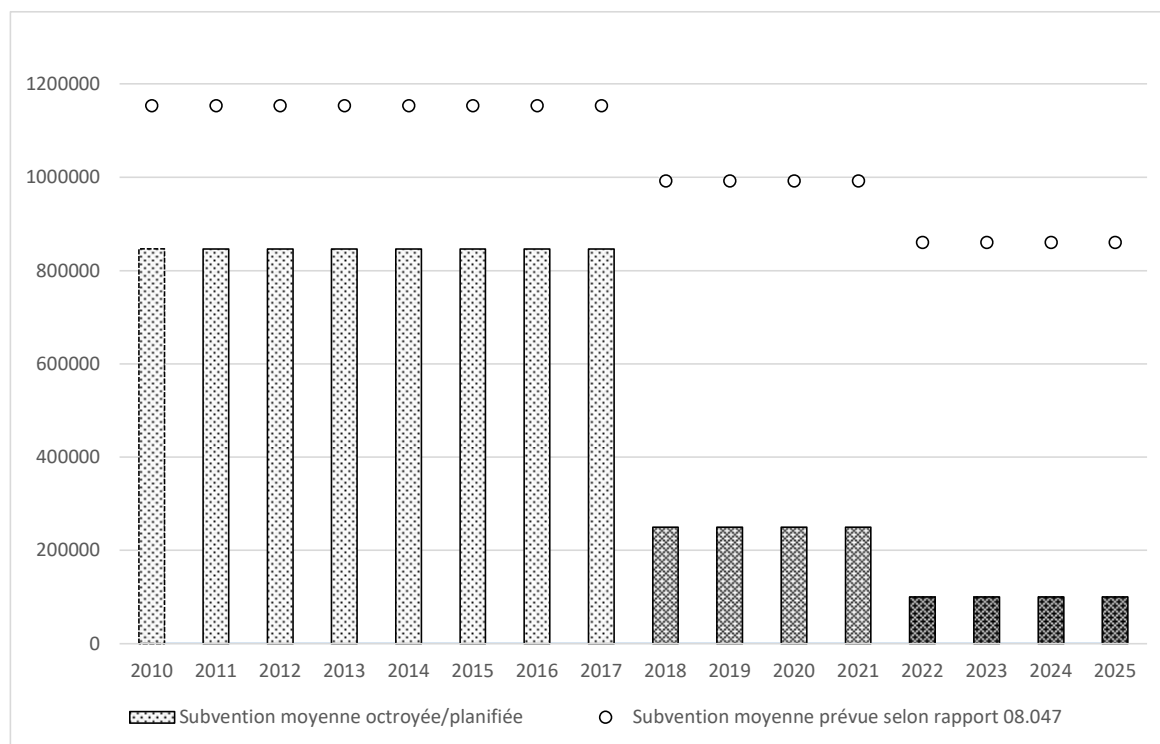
<sup>5</sup> Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui

a) d'un projet de loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP) ;

b) d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 1,6 million de francs destiné à poursuivre la rénovation et l'entretien des locaux du Site Dubied 12, 14 et 16 Couvet, du 24 septembre 2008) ([https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2008/08047\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2008/08047_CE.pdf))

renforcement de ses partenariats, le CNIP a fait la preuve qu'il était à même de répondre aux attentes de ses partenaires et clients.

En termes financiers, le Conseil d'État relève avec satisfaction que les objectifs visés en 2009 ont non seulement été atteints mais largement dépassés. Comme le montre le graphique ci-dessous, le rapport 08.047 reposait sur un soutien initial au CNIP de 1,15 million de francs durant les premières années d'autonomie et la réduction de celui-ci à 0,9 million de francs en 2022. Durant la période sous revue, le soutien annuel moyen a été de 250'000 francs. Depuis 2020, il est même de 100'000 francs, soit près d'un dixième du montant initialement prévu.



Le Conseil d'État est conscient de l'importance des efforts consentis pour atteindre cet objectif. Il reconnaît également que non seulement la situation financière du CNIP reste précaire (le résultat cumulé des quatre exercices sous revue est déficitaire) mais aussi que l'environnement dans lequel il œuvre évolue rapidement (évolution du taux de chômage, évolution des besoins du marché de l'emploi, ...), ce qui nécessite une adaptation rapide et en continu de ses structures et modalités de formation. Le marché de l'insertion et de la réinsertion (respectivement celui de la formation continue des adultes) est devenu de plus en plus concurrentiel. Les critères d'efficacité déterminés par les offices et services cantonaux (OAI et SEMP), sur mandat des organes fédéraux (office fédéral des assurances sociales – OFAS et Secrétariat d'État à l'économie – SECO) chargés de la mise en œuvre des assurances sociales fédérales dédiées à l'insertion et la réinsertion professionnelle, sont eux aussi en évolution constante. Enfin, les besoins des partenaires économiques industriels tout comme les trajectoires des bénéficiaires des programmes du CNIP se modifient et impliquent une adaptation constante.

Dans ce contexte, le Conseil d'État salue la volonté du CNIP de consolider son partenariat avec le SEMP et l'OAI, d'envisager le renforcement de ses collaborations avec d'autres acteurs, comme par exemple le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) ou encore de prévoir une diversification de sa mission et de sa clientèle d'entreprises, afin de continuer à occuper la place centrale qu'il occupe dans notre canton, dont la vocation industrielle reste affirmée. Le Conseil d'État souhaite que ces développements se fassent de manière concertée avec les acteurs publics et parapublics concernés et qu'ils tiennent au mieux compte des politiques cantonales en la matière, en particulier dans les domaines de l'intégration professionnelle et de la formation des adultes. Une attention particulière sera en particulier apportée au respect des missions du CPNE, celui-ci proposant des formations continues professionnelles certifiantes (AFP ou CFC).

La localisation géographique du CNIP constitue aussi un certain défi quotidien en matière d'accessibilité aux prestations dans un domaine concurrentiel. Cependant, le Conseil d'État

souhaite insister sur l'importance de l'ancrage, au Val-de-Travers, du CNIP, que ce soit sous les angles du développement de la région, de la réinsertion professionnelle et de la préservation d'un patrimoine immobilier emblématique de l'histoire du tissu industriel cantonal. S'adapter, consolider, diversifier, valoriser. Les enjeux pour le CNIP ne manquent pas. Le Conseil d'État considère cependant que cette entité autonome dédiée à la réinsertion professionnelle est en mesure de relever ces défis d'avenir.

### **CONSÉQUENCES FINANCIÈRES**

Le présent rapport est sans conséquences financières.

### **CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL**

Le présent rapport est sans conséquences sur le personnel.

### **CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES**

Le présent rapport est sans conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes. À relever cependant que le soutien du canton au CNIP (100'000 francs selon le contrat de prestation actuel) émerge à la facture sociale harmonisée ; il est réparti à raison de 60% pour l'État et de 40% pour les communes.

### **CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

Le présent rapport est sans conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que pour les générations futures. Par ses missions et ses prestations, le CNIP est cependant source d'effets tant économiques (développement économique du canton) que sociétaux (intégration des personnes peu ou pas qualifiées sur le marché de l'emploi).

### **CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Le présent rapport est sans conséquences sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Par ses missions et ses prestations, notamment celles qui concernent les bénéficiaires de l'assurance-invalidité, le CNIP est un acteur important de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

## CONCLUSION

Le Conseil d'État profite de l'occasion de ce rapport pour remercier les organes (direction et membres du Conseil) et les collaborateurs-trices du CNIP du travail effectué au cours des quatre dernières années. Il remercie également les partenaires et client-e-s- du CNIP de leur confiance et de leur contribution à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés. Il leur présente ses meilleurs vœux de réussite pour la période quadriennale 2022-2025.

Les enjeux pour l'avenir du CNIP ne manquent pas. Le Conseil d'État est convaincu que le CNIP saura relever les défis qui l'attendent.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND



## Centre neuchâtois d'intégration professionnelle (CNIP)

### 1. Introduction

Le 31 décembre 2021, le Centre neuchâtois d'intégration professionnelle (CNIP) est arrivé au terme de sa troisième période quadriennale d'autonomie. Le présent rapport vise d'une part à établir le bilan de cette période, d'autre part à évoquer les perspectives et enjeux à venir.

### 2. Missions et prestations

Créé en 1994, le CNIP est un établissement autonome de droit public de formation et d'aide à l'insertion professionnelle dans les domaines de l'industrie.

#### 2.1. Missions

Conformément à l'article 2 de la loi sur le Centre neuchâtois d'intégration professionnelle (LCNIP), du 1er avril 2009, le CNIP a notamment pour missions de :

- a) contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle conformément aux articles 12 et 17, alinéas 2 et 5, LFPr ;
- b) organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation ;
- c) mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.

Par ailleurs, le CNIP crée et administre des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.

#### 2.2. Prestations

Le CNIP propose différentes prestations à toute personne désirant mettre en place un projet professionnel ou développer des aptitudes personnelles et professionnelles pour conserver son emploi ou pouvoir accéder à d'autres professions ou encore se perfectionner dans un domaine déjà connu. Les prestations sont différenciées en fonction des partenaires (OAI, ORP et entreprises).

Le CNIP offre plusieurs domaines d'activités en observation/bilan de compétences, en formation et en pratique industrielle tels que :

- L'usinage mécanique / micromécanique et le décolletage
- Le polissage et la décoration horlogère (anglage)
- Le contrôle qualité
- La logistique
- L'automation

### **3. Bilan**

#### **3.1. Bilan général**

##### **Nouvelles orientations**

Depuis l'élaboration du dernier rapport quadriennal 2014-2017, les activités du CNIP se sont recentrées sur son cœur de métier qui est la formation. Les activités liées à la sous-traitance (atelier de rénovation de machines) ainsi que le programme d'occupation (atelier Pierre Dubied) ont été abandonnés au profit du développement de nouveaux domaines de formation industriels (logistique et automation).

Des tests techniques de 1 à 3 jours ont été mis en place pour les assurés du service de l'emploi à la demande de ce dernier en lieu et place des stages d'observation/bilan qui avaient une durée de 3 semaines.

##### **Développement de nouvelles formations et inauguration de nouveaux ateliers**

Dès l'année 2020, suite à une réflexion menée avec le service de l'emploi, le CNIP a mis en place une nouvelle formation d'assistants achats. Ces cours qui durent 4 mois sont particulièrement bien adaptés à la réinsertion des employés en administration.

Au même moment a débuté également une nouvelle formation d'employés de stock qui dure 2 mois et qui intègre une formation de cariste.

Le 20 août 2019, a eu lieu l'inauguration officielle de l'atelier d'automation sous la présidence de M. le conseiller d'État J.-N. Karakash et en présence de Mme I. Niklaus, cheffe de l'office du marché du travail ainsi que M. T. Favre, CEO de Patric Concept SA. Cet atelier, initié en 2018 et totalement équipé de matériel spécialisé au début de l'année 2019, permet de former des approvisionneur/euses sur machines automatisées ainsi que des opérateur/trices de production sur machines automatisées.

Les premiers apprenants ayant terminé leur formation ont reçu leur diplôme lors de cette cérémonie.

##### **Collaboration avec le service de l'emploi et avec les offices AI**

Le CNIP entretient régulièrement des échanges avec ses partenaires. Il rencontre le service de l'emploi à 2 ou 3 reprises dans le courant de l'année afin de définir ensemble une politique pour l'année suivante.

Et les réunions annuelles avec l'office de l'AI de Neuchâtel permettent d'échanger sur les enjeux des uns et des autres et de trouver ensemble des solutions.

##### **Développement de partenariats**

Le CNIP a développé des partenariats avec diverses organisations faïtières afin d'une part, de proposer des formations reconnues par les professionnels et d'autre part, d'adapter ses formations aux besoins du marché. Interviennent dans les formations du CNIP : l'ARIAQ (organisme de formation et conseil en management de la performance) pour le contrôle qualité, l'ASFL (Association suisse pour la formation en logistique) pour les employés de stock et Procure (Association professionnelle pour les achats et le supply management) pour les assistants achats. Le CNIP travaille également avec l'AFDT (Association des fabricants de décolletages et de taillages) dans le domaine du décolletage.



## **Autorisations de former des apprentis en logistique et en polissage ainsi que des qualitiens en microtechnique (AFP et CFC)**

Le CNIP a obtenu l'autorisation de former des apprentis, en tant qu'institution formatrice, dans les domaines de la logistique (AFP & CFC), de la CPIH (micromécanicien-ne CFC, polisseur AFP, termineur-se en habillage horloger CFC et qualitiens en microtechnique CFC), ainsi que de l'industrie machine Swissem (automaticien-ne CFC, mécanicien-ne de production CFC et polymécanicien-ne CFC). Ceci intéresse en particulier les offices AI qui désirent former certains de leurs assurés dans des filières certifiantes (AFP et CFC). La première partie de la formation se déroule au CNIP et la deuxième en entreprise avec un coaching du CNIP.

## **Association Réseau des Fleurons et CAAJ**

Au début de l'année scolaire 2021-22, l'Association Réseau des Fleurons a transféré le mandat de formation de ses apprentis polymécaniciens, micromécaniciens et mécaniciens de production du CNIP au Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ). Depuis lors, afin de pouvoir continuer à former au Val-de-Travers, le CAAJ loue une surface équipée au CNIP. Le formateur de l'atelier du CNIP a été engagé par le CAAJ.

## **Cours du soir**

Dès 2021, ont été mis en place des cours du soir en horlogerie et en contrôle qualité à la demande d'une organisation pour ses membres. Il s'agit d'une formation découverte. En horlogerie, tout particulièrement, il s'agit d'une formation sur les mouvements.

## **Changements au comité de direction**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, M. Thuan Nguyen, responsable de la qualité au CNIP, a été désigné pour prendre la succession du directeur, M. François Jaquet, qui avait annoncé sa volonté de prendre une retraite anticipée à la fin de l'année précédente.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Francine Broquet, répondante socioprofessionnelle, a succédé en qualité de responsable de l'insertion à M. Frédéric Lachat qui a souhaité donner une autre orientation à sa carrière.

## **25<sup>ème</sup> anniversaire**

En 2019, le CNIP a célébré son 25<sup>ème</sup> anniversaire. Plusieurs événements ont été organisés dans le courant de l'année pour fêter l'évènement, tels que des journées-découvertes interactives des ateliers à l'attention de ses partenaires.

## **COVID -19**

Le CNIP a été fermé pendant 3 semaines en mars-avril 2020 suite aux mesures prises au niveau fédéral dans le cadre de la pandémie.

Pendant cette période, des cours à distance ont été mis en place dans de nombreux domaines.

Puis les cours ont repris progressivement en présentiel grâce à des adaptations d'horaires, de locaux et différentes autres mesures de protection.

### 3.2. Chiffres clefs

Le tableau suivant présente les principaux chiffres clefs de la période 2018-2021.

	2018	2019	2020	2021
<b>Nb de journées totales</b>	22'611	22'454	22'393	24'171
<b>Observation</b>				
Arrivées en stage (spécifiques et orientation)	70	54	61	59
Arrivées en stage COPAI	25	17	3	3
Arrivées en stage MR	14	9	12	3
<b>Formation</b>				
Arrivées en formation ORP	97	133	145	167
Arrivées en formation OAI-NE	14	20	20	25
Arrivées en formation OAI-VD	15	10	18	10
Arrivées en formation OAI-VS	0	0	0	1
<b>Coaching</b>				
Nombre de stagiaires	35	32	24	28
OAI-NE	23	16	12	14
OAI-VD	10	15	12	14
OAI-autres	2	1	0	0
Nombre de journées de stages	3'090	3'020	2'943	3'246
Taux de réinsertion (%)	77.77	56.25	41.67	66.67
<b>Collaborateurs</b>				
EPT (au 31.12)	34.15	32	32.9	29.5

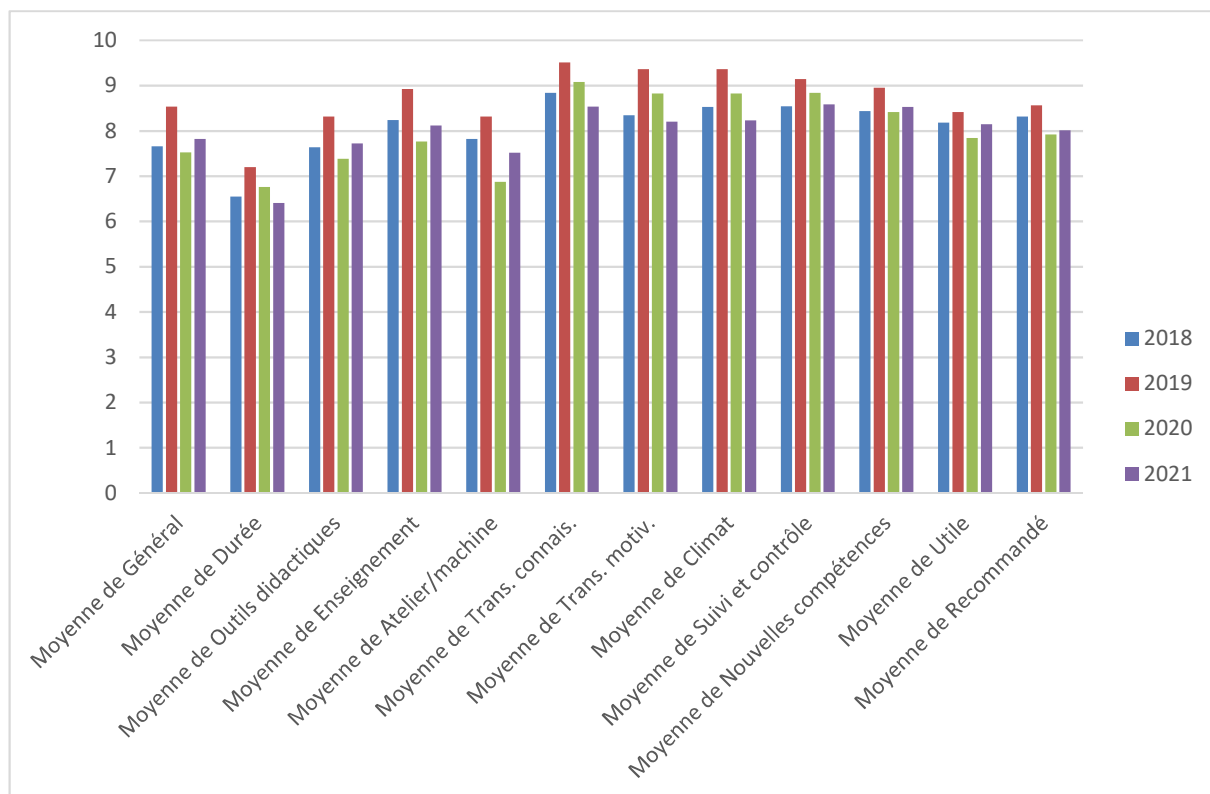
#### Commentaires

- En 2021, le service de l'emploi a commandé des cours supplémentaires dans différents domaines de formation.
- Les changements de politique de l'AI-VD ont eu des conséquences sur la demande de stages COPAI. Ceux-ci sont en nette diminution.
- En 2020, en raison du COVID, le secteur coaching a connu davantage de difficultés à trouver des places de stages. Le taux de réinsertion a également été impacté.

## Satisfaction des apprenants

Une synthèse des questionnaires de satisfaction des apprenants est réalisée chaque année.

De manière générale, les années 2020 et 2021 ont connu une baisse de la satisfaction générale des participants aux mesures. Cela est vraisemblablement dû aux restrictions COVID (distanciations, port du masque) qui ont péjoré la qualité de la formation.



### 3.3. Résultats financiers

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats et le bilan pour la période 2018-2021.

#### Compte de résultats

	2018	2019	2020	2021
<b>CHARGES</b>				
Charges de personnel	4'402'811.05	4'123'982.60	3'939'904.92	3'930'995.14
Charges biens, services et autres charges d'exploitation	1'620'733.15	1'686'595.96	1'619'490.87	1'773'280.06
Amortissements du patrimoine administratif	259'377.20	238'348.39	326'109.05	254'780.70
Charges financières	18'769.81	23'394.82	22'049.20	21'825.29
<b>Total charges</b>	<b>6'301'691.21</b>	<b>6'072'321.77</b>	<b>5'907'554.04</b>	<b>5'980'881.19</b>
<b>REVENUS</b>				
Taxes	364'450.00	326'100.00	312'500.00	201'916.65
Recettes sur ventes	93'858.10	1'730.75	6'462.00	2'584.80
Revenus divers	53'422.25	63'660.10	81'619.40	44'273.00
Revenus de transferts	4'605'515.75	5'289'644.25	5'412'364.00	5'323'934.15
Revenus financiers	148'172.13	20'993.37	6'654.57	58'416.42
Subventions des collectivités publiques	675'221.00	400'000.00	100'000.00	100'000.00
<b>Total revenus</b>	<b>5'940'639.23</b>	<b>6'102'128.47</b>	<b>5'919'599.97</b>	<b>5'731'125.02</b>
<b>Résultat (Perte - / Bénéfice +)</b>	<b>-361'051.98</b>	<b>29'806.70</b>	<b>12'045.93</b>	<b>-249'756.17</b>

Depuis 2020, la subvention annuelle accordée par l'État de Neuchâtel s'élève à 100'000 francs selon le contrat de prestations 2020-2023.

Les frais généraux ont été drastiquement réduits. Le poste d'intendant général a notamment été supprimé et le directeur assume également la mission de responsable qualité.

Malgré tous les efforts fournis pour rationaliser les charges et rechercher de nouveaux revenus, 2 exercices sur 4 sont déficitaires.

Il faut rappeler que le CNIP ne bénéficie d'aucune garantie de réservation de la part des offices AI et qu'il est dépendant des décisions du SECO en matière de réservation de places pour le service de l'emploi (avec des risques de décalage dans le temps).

## Bilan

	2018	2019	2020	2021
<b>ACTIF</b>				
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>				
Disponibilités	1'629'820.28	1'729'971.26	1'897'953.61	1'353'501.44
Créances - débiteurs	848'084.80	416'817.95	286'002.15	228'032.40
Actifs de régularisation	824'753.03	741'540.83	596'998.03	253'238.75
Marchandises, fournitures et travaux en cours	55'493.88	0.00	0.00	0.00
Placements financiers	19'368.20	12'729.80	6'754.80	4'977.25
Biens meubles patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	147'700.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>3'377'520.19</b>	<b>2'901'059.84</b>	<b>2'787'708.59</b>	<b>1'987'449.84</b>
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>				
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'259'791.32	1'434'303.18	1'166'240.78	925'761.76
Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	22'880.05	6'699.70	2'451.15	14'454.20
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>1'282'671.37</b>	<b>1'441'002.88</b>	<b>1'168'691.93</b>	<b>940'215.96</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4'660'191.56</b>	<b>4'342'062.72</b>	<b>3'956'400.52</b>	<b>2'927'665.80</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>				
Engagements courants	1'105'149.85	484'091.45	329'347.35	141'295.88
Engagements financiers à court terme	430'250.00	544'250.00	432'250.00	432'250.00
Passifs de régularisation	391'535.62	314'752.38	449'191.80	266'030.55
Provisions à court terme	662'584.28	615'157.38	382'003.93	6'488.10
Engagements financiers à long terme	596'500.00	879'833.00	847'583.00	815'333.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>3'186'019.75</b>	<b>2'838'084.21</b>	<b>2'440'376.08</b>	<b>1'661'397.53</b>
<b>Total capital propre</b>	<b>1'474'171.81</b>	<b>1'503'978.51</b>	<b>1'516'024.44</b>	<b>1'266'268.27</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4'660'191.56</b>	<b>4'342'062.72</b>	<b>3'956'400.52</b>	<b>2'927'665.80</b>

### Commentaire

- Dès 2010, la gestion comptable du CNIP a été organisée sur la base du MCH2.

### 3.4. RH

Les collaborateurs/trices du CNIP sont soumis à la Loi sur le statut de la fonction publique.

#### **Entrées - sorties**

De 2018 à 2021, le CNIP a enregistré :

- 9 départs à la retraite
- 3 licenciements (dont 2 pour suppression de poste)
- 6 départs volontaires
- 10 engagements à durée indéterminée

Par ailleurs, plusieurs formateurs ont été engagés en CDD pour assurer les commandes de cours supplémentaires du service de l'emploi en 2020-21.

#### **Taux d'absentéisme**

Le taux d'absentéisme s'est monté à :

- 2018 : 7.90% (2.81% en ne tenant pas compte de 2 absences de longue durée)
- 2019 : 5.89% (3.15% en ne tenant pas compte de 2 absences de longue durée)
- 2020 : 4.64% (2.04% en ne tenant pas compte de 2 absences de longue durée)
- 2021 : 5.20% (3.36% en ne tenant pas compte de 2 absences de longue durée)

En 2018, 16 personnes n'ont eu aucune demi-journée d'absence, en 2019, 15, en 2020, 13 et en 2021, 17.

#### **Entretiens de développement et formation continue**

Chaque année sont menés des entretiens de développement et un budget de l'ordre de 0.5% du budget total du CNIP est alloué à la formation continue des collaborateurs.

#### **Politique salariale**

Les salaires sont fixés sur la base des échelles de traitement « administration » et « enseignement » de l'État.

Il n'y a pas de progression salariale automatique à l'exception de l'indexation à l'indice des prix à la consommation. Les salaires sont revalorisés en fonction des disponibilités financières de l'institution.

### 3.5. Audits

- Les comptes du CNIP sont contrôlés annuellement par le contrôle cantonal des finances (CCFI) dont le rapport final est transmis chaque année au Conseil d'État. Un système de contrôle interne (SCI) homologué par le CCFI a également été mis en place à partir de 2017.
- Durant la période 2018-2021, le CNIP a passé un audit de renouvellement et trois audits de suivi des organes de contrôle ISO et eduQua. Depuis 2021, les deux certifications sont auditées par ProCert.
- Le CNIP a été audité à plusieurs reprises par le service de l'emploi. Ces audits ont porté principalement sur les programmes de formation.
- L'office de l'AI de Neuchâtel remet chaque année au CNIP une synthèse des questionnaires de satisfaction que les conseillers qui collaborent avec l'institution remplissent.
- En date du 7 mai 2020, le CNIP a été audité par l'ARIAQ et a reçu une attestation COVID-19.

## **4. Enjeux et perspectives**

L'enjeu majeur du CNIP est de pouvoir stabiliser sa situation financière et de trouver un modèle économique pérenne.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs actions et développements vont être menés à court et moyen terme. Il s'agit notamment de :

### **Innovation et développement de nouvelles formations**

Grâce à sa flexibilité et à son adaptabilité (ainsi qu'à la taille de ses locaux), le CNIP a la capacité de mettre en place rapidement de nouvelles formations. Plusieurs domaines (notamment transversaux) sont à l'étude.

Le CNIP veut encore développer ses échanges avec les organisations du monde du travail (OrTra) et les entreprises industrielles afin d'adapter ses formations au plus près des besoins de l'industrie.

### **Modèle industriel**

L'objectif est d'augmenter les interactions entre les différents domaines de formation pour reproduire un environnement industriel.

### **Maintien et développement des infrastructures**

Le CNIP doit maintenir et garantir une infrastructure industrielle moderne avec des technologies nouvelles pour pouvoir répondre aux besoins du marché du travail. Cela impose des investissements réguliers importants.

### **Renforcement des partenariats avec le service de l'emploi et de l'office de l'assurance-invalidité**

Le CNIP désire encore renforcer les partenariats avec ses deux clients principaux que sont le service de l'emploi et les offices AI. Il s'agira de répondre de manière encore plus précise aux enjeux de chacun d'entre eux.

### **Amélioration de la qualité**

De nouveaux outils de suivi en matière d'amélioration de la qualité devront être mis en place tels qu'une enquête de satisfaction auprès des entreprises ayant engagé les apprenants du CNIP.

### **Développement du marché**

Étant donné l'absence de contrat de réservations avec l'AI et le renouvellement d'année en année du contrat avec le service de l'emploi, le CNIP doit diversifier ses ressources en offrant plusieurs modes d'enseignement différents (cours entreprises, cours du soir par exemple) et trouver d'autres clients.

### **Construction d'un modèle de collaboration avec le CPNE**

La construction d'un modèle de collaboration avec le CPNE permettrait aux deux entités de promouvoir les formations en mécanique et en décolletage. Dans un premier temps, le CNIP dispenserait à des personnes ne bénéficiant pas d'une formation initiale des cours de base, reconnus par les associations professionnelles, dans ces deux domaines. La formation se prolongerait dans un deuxième temps au CPNE jusqu'à l'obtention d'une certification.

## **Amélioration de l'image**

Le CNIP a l'objectif de développer son positionnement en tant qu'acteur incontournable de la formation, de l'insertion et de la réinsertion dans le domaine industriel.

Le CNIP aimerait pouvoir se démarquer de la concurrence en proposant des formations transversales (qui allient plusieurs domaines et qui tiennent compte de l'évolution du marché comme dans l'automatisation en particulier).

Un changement de nom pourrait aider à une redéfinition des prestations offertes. Ceci pourrait intervenir en 2024, pour les 30 ans de l'institution.

## **5. Conclusion**

Le CNIP remercie le Conseil d'État de prendre acte des informations ci-dessus et se réjouit de pouvoir poursuivre ces prochaines années ses activités qui s'inscrivent dans la politique de celui-ci en matière de formation des adultes et de réinsertion professionnelle.

## **6. Table des matières**

1. Introduction.....	1
2. Missions et prestations .....	1
2.1. Missions .....	1
2.2. Prestations .....	1
3. Bilan .....	2
3.1. Bilan général.....	2
3.2. Chiffres clefs.....	4
3.3. Résultats financiers .....	6
3.4. RH.....	8
3.5. Audits .....	8
4. Enjeux et perspectives.....	9
5. Conclusion.....	10
6. Table des matières .....	10

Couvet, le 6 juillet /TNN/vgi